

GRILLE D'ANALYSE D'UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCE

Reboisement en milieu non forestier

Qualification QualiPaysage « Confirmée »

Objet de la grille

Cette grille est proposée par QualiPaysage afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre dans l'analyse des candidatures lorsque l'opérateur économique ne dispose pas de la qualification QualiPaysage mais produit des éléments qu'il estime équivalents.

Elle constitue une aide méthodologique destinée à faciliter une analyse objective, argumentée et traçable des capacités techniques du candidat.

Important. Cette grille ne vaut pas reconnaissance d'équivalence par QualiPaysage. L'appréciation des garanties présentées relève de la seule responsabilité de l'acheteur.

Périmètre de la qualification

La qualification concerne les entreprises assurant, en forêt productive de moins de 5 ans, des travaux de préparation de sol, de reboisement, d'entretien et de dégagement, dans le respect des Règles Professionnelles et des normes en vigueur.

Les travaux doivent être réalisés avec le propre personnel de l'entreprise. Le matériel spécifique peut être en possession de l'entreprise ou loué.

Les références de reboisement doivent couvrir au moins 2 des 3 domaines de compétence prévus par le référentiel, sur au moins 2 attestations : travaux préparatoires incluant les préparations de sol ; travaux de plantation pour reboisement ; travaux de suivi, d'entretien et de dégagement.

Principe général

L'analyse d'une demande d'équivalence ne consiste pas à vérifier si le candidat produit exactement les mêmes documents que ceux exigés dans le cadre de l'instruction d'une qualification QualiPaysage.

Informations générales

Acheteur	
Consultation	
Entreprise analysée	
Qualification QualiPaysage visée	Confirmée, Reboisement en milieu non forestier
Date de l'analyse	
Analyste	

Elle consiste à apprécier si les pièces et informations présentées permettent de démontrer un niveau de garanties comparable, notamment en matière :

- d'expérience récente dans des travaux de reboisement en forêt productive de moins de 5 ans ;
- de maîtrise des travaux préparatoires, notamment des préparations de sol ;
- de maîtrise des travaux de plantation pour reboisement ;
- de maîtrise des travaux de suivi, d'entretien et de dégagement ;
- de diversité des domaines de compétence, avec au moins 2 des 3 domaines démontrés sur au moins 2 attestations ;
- de nombre, de surface cumulée et de récence des références présentées ;
- de qualité et de lisibilité des réalisations présentées ;
- de compétences, de diplômes et d'expérience professionnelle du dirigeant ;
- d'encadrement des équipes opérationnelles ;
- de mobilisation du propre personnel de l'entreprise ;
- de détention ou de location du matériel spécifique nécessaire aux travaux ;
- de respect des Règles Professionnelles et des normes en vigueur.

L'acheteur motive son appréciation au regard des éléments effectivement produits par le candidat.

Points d'attention préalables

- Les travaux présentés comme références doivent concerner une forêt productive de moins de 5 ans et avoir été réalisés avec le propre personnel de l'entreprise. Le matériel spécifique peut être la propriété de l'entreprise ou être loué.
- Les attestations doivent permettre d'identifier au moins 2 des 3 domaines de compétence prévus par le référentiel, sur au moins 2 attestations : travaux préparatoires incluant les préparations de sol ; travaux de plantation pour reboisement ; travaux de suivi, d'entretien et de dégagement.
- L'entreprise doit présenter au moins 4 attestations de réalisation de chantiers, signées par le maître d'ouvrage ou son représentant, datant de moins de 4 ans. La surface cumulée doit atteindre au moins 10 ha sur 4 attestations ou 15 ha sur de plus nombreuses attestations, dans la limite de 8 attestations.
- Chaque attestation doit être accompagnée d'une ou deux photographies du chantier permettant une meilleure compréhension et appréciation des travaux.
- Le dossier doit comprendre le curriculum vitae du dirigeant, faisant clairement apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus, avec les justificatifs correspondants.
- Le dirigeant doit justifier de l'une des voies prévues par le référentiel : au minimum un baccalauréat professionnel Travaux forestiers et 2 années d'expérience dans le métier ; ou, pour tout autre diplôme de niveau 4 hors filière des métiers du paysage, 5 années minimum à un poste de cadre, chef d'équipe TAM 1 minimum ; ou, à défaut, 7 années minimum à un poste de cadre dans un établissement privé ou public acteur dans le métier des travaux du paysage.
- Une attention particulière doit être portée au respect du ratio d'un chef d'équipe classé 05, 06 et/ou TAM 1 à 4 par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris. La classification 05 n'est prise en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de 10 salariés.

Analyse des garanties présentées

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
Définition						
1	Boisement hors forêt L'entreprise assure des travaux de boisement hors forêt.	Extrait Kbis; présentation de l'entreprise; mémoire technique; références d'activité.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
2	Sites d'accompagnement d'infrastructures Les travaux peuvent concerner des sites d'accompagnement d'infrastructures.	Attestations; certificats de capacité; descriptifs de chantier; mémoire technique.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
3	Sites de friche en réhabilitation Les travaux peuvent concerner des sites de friche en réhabilitation.	Attestations; certificats de capacité; descriptifs de chantier; mémoire technique.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
4	Matériel végétal Les travaux utilisent du matériel forestier de reproduction (MFR) ou de jeunes plants à caractère forestier.	Mémoire technique; bons de livraison; factures fournisseurs; fiches de traçabilité des plants.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
5	Règles Professionnelles Les travaux sont réalisés dans le respect des Règles Professionnelles en vigueur.	Mémoire technique; procédures; références; documents techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
6	Normes en vigueur Les travaux sont réalisés dans le respect des normes en vigueur.	Mémoire technique; procédures; références; documents techniques.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
7	Personnel propre de l'entreprise Les travaux sont réalisés avec le propre personnel de l'entreprise.	Registre du personnel; organigramme; affectations de chantier.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
8	Matériel spécifique – Possession ou location Les travaux peuvent être réalisés avec le matériel spécifique en possession de l'entreprise ou loué.	Inventaire; registre des immobilisations; factures d'achat; contrats ou factures de location.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
9	Domaine de compétence 1/3 – Travaux préparatoires Les travaux de reboisement comprennent les travaux préparatoires incluant les préparations de sol.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
10	Domaine de compétence 2/3 – Plantation pour reboisement Les travaux de reboisement comprennent les travaux de plantation pour reboisement.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
11	Domaine de compétence 3/3 – Suivi, entretien et dégagement Les travaux de reboisement comprennent les travaux de suivi, d'entretien et de dégagement.	Attestation(s) détaillée(s); certificat(s) de capacité; descriptif(s) technique(s); photographies.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
12	Diversité des domaines de compétence Les références comprennent au moins 2 des 3 domaines de compétence prévus par le référentiel, sur au moins 2 attestations.	Tableau domaines/attestations; attestations détaillées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Critère d'attribution n° 1						
13	Nombre minimal d'attestations L'entreprise présente au moins 4 attestations de réalisation de chantiers.	Attestations; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
14	Signature des attestations Les attestations sont signées par le maître d'ouvrage ou son représentant.	Attestations signées.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
15	Ancienneté Toutes les attestations concernent des chantiers datant de moins de 4 ans.	Attestations datées; PV de réception; certificats de capacité.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
16	Voie surface – 4 attestations Lorsque le niveau de références est apprécié par la surface, 4 attestations doivent représenter une surface cumulée d'au moins 10 ha.	Attestations indiquant les surfaces; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
17	Voie surface – Plus de 4 attestations Lorsque le niveau de références est apprécié par la surface sur plus de 4 attestations, la surface cumulée doit atteindre au moins 15 ha.	Attestations indiquant les surfaces; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
18	Voie montant – 4 attestations Lorsque le niveau de références est apprécié par le montant, 4 attestations doivent représenter un montant cumulé d'au moins 50 000 € HT.	Attestations avec montants HT; certificats de capacité; marchés; DGD.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
19	Voie montant – Plus de 4 attestations Lorsque le niveau de références est apprécié par le montant sur plus de 4 attestations, le montant cumulé doit atteindre au moins 75 000 € HT.	Attestations avec montants HT; certificats de capacité; marchés; DGD.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
20	Nombre maximal d'attestations Dans le cas de plus nombreuses attestations, leur nombre est limité à 8.	Attestations; tableau récapitulatif.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	
21	Critère d'attribution n° 2 – Photographies Une ou deux photographies par chantier sont jointes à chaque attestation de travaux pour une meilleure compréhension et appréciation des travaux.	Photographies identifiées et rattachées à chaque attestation.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
Critère d'attribution n° 3						
22	Curriculum vitae du dirigeant Le dossier comprend le curriculum vitae du dirigeant faisant clairement apparaître les années d'expérience dans la profession et les diplômes obtenus.	CV du dirigeant.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	
23	Justificatifs Le candidat fournit les documents nécessaires justifiant les diplômes et l'expérience professionnelle, notamment diplômes et contrat de travail.	Diplômes; contrat de travail; certificats de travail; attestations employeur.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée	

N°	Critère du référentiel QualiPaysage	Exemples de documents	Pièce(s) produite(s) par le candidat	Analyse de l'acheteur	Garantie apportée	Observations
24	Voie 1 Il est requis, a minima, un baccalauréat professionnel Travaux forestiers et 2 années d'expérience dans le métier.	Diplôme; CV; contrats ou certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
25	Voie 2 Pour tout autre diplôme de niveau 4 hors filière des métiers du paysage, 5 années minimum à un poste de cadre, chef d'équipe TAM 1 minimum, sont exigées.	Diplôme niveau 4; CV; justificatif de classification; contrats ou certificats de travail.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
26	Voie 3 À défaut, une expérience minimum de 7 années à un poste de cadre dans un établissement privé ou public acteur dans le métier des travaux du paysage est requise.	CV; contrats ou certificats de travail; attestations employeur.			☐ Démontrée ☐ Partiellement démontrée ☐ Non démontrée ☐ Sans objet	
Critère d'attribution n° 4						
27	Ratio chef d'équipe Un chef d'équipe classé 05, 06 ou TAM 1 à 4 est exigé par tranche de 2 à 6 salariés maximum opérationnels sur chantier, chef d'équipe compris.	Organigramme; registre du personnel; classifications; plannings d'équipe.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré	
28	Classification 05 Le niveau de classification 05 n'est pris en compte comme fonction d'encadrement que pour les entreprises de moins de 10 salariés.	État des effectifs; classification; organigramme.			☐ Comparable ☐ Partiellement comparable ☐ Non démontré ☐ Sans objet	

I Appréciation globale

Au regard des éléments analysés, les pièces produites permettent-elles d'apprécier des garanties techniques comparables à celles exigées dans le cadre de la qualification QualiPaysage « Confirmée » – Reboisement en milieu non forestier ?

- ☐ Oui
- ☐ Partiellement (des compléments seraient nécessaires)
- ☐ Non

I Observations complémentaires de l'acheteur

I Traçabilité de l'analyse

Le présent document constitue une aide à la motivation de l'analyse des capacités techniques du candidat. Il peut être conservé dans le dossier de consultation afin de justifier l'appréciation portée sur les éléments produits en cas de demande d'explication ou de recours.

I Rappel

La qualification QualiPaysage « Confirmée » repose sur l'examen simultané de plusieurs critères, notamment :

- la maîtrise des travaux de boisement hors forêt sur des sites d'accompagnement d'infrastructures ou des sites de friche en réhabilitation ;
- l'utilisation de matériel forestier de reproduction (MFR) ou de jeunes plants à caractère forestier ;
- la maîtrise d'au moins 2 des 3 domaines de compétence sur au moins 2 attestations ;
- des références de moins de 4 ans représentant, selon la voie retenue, au moins 10 ha sur 4 attestations ou 15 ha sur davantage d'attestations, ou au moins 50 000 € HT sur 4 attestations ou 75 000 € HT sur davantage d'attestations, dans la limite de 8 attestations ;
- les compétences et l'expérience du dirigeant ainsi qu'un encadrement adapté des équipes ;
- la mobilisation du propre personnel de l'entreprise et la disponibilité du matériel spécifique, en possession de l'entreprise ou loué.

L'appréciation d'une équivalence ne peut donc résulter d'un seul critère isolé mais doit porter sur l'ensemble des garanties apportées par le candidat.